

**FRANCE**

Les collèges défavorisés ne sont pas toujours les mieux dotés

- Selon une étude de France Stratégie, les moyens varient considérablement d'un établissement à l'autre, sans que l'équité soit toujours respectée.
- Les collèges d'éducation prioritaire ne sont pas systématiquement mieux lotis.

ÉDUCATION

Marie Bellan
@mbellan1

Une juste répartition des moyens au sein des collèges de l'Éducation nationale ne signifie pas une répartition homogène. Sur les 23 milliards d'euros que représente le budget alloué à l'ensemble des 5.300 collèges publics en France, davantage de postes sont fléchés en moyenne vers les élèves issus des milieux défavorisés pour répondre à un objectif de traitement équitable des élèves.

Mais ce qui est vrai en moyenne, ne l'est pas forcément établissement par établissement. Des écarts de dotation existent entre établissements qui ne sont pas destinés à compenser des difficultés territoriales ou sociales, et restent donc

non expliqués. C'est ce que montre une étude de France Stratégie publiée jeudi, selon laquelle certains collèges hors éducation prioritaire apparaissent mieux dotés que nombre d'établissements d'éducation prioritaire.

Très grande hétérogénéité

En d'autres termes, « *le fait d'être dans un collège d'éducation prioritaire ne garantit pas aux élèves d'être mieux encadrés ou mieux lotis que dans certains collèges classiques* », explique Clément Dherbécourt, expert à France Stratégie, un think tank rattaché à Matignon. L'étude souligne que les collèges classés REP (réseau éducation prioritaire, soit 20 % des collèges en France) ne bénéficient pas d'une hausse systé-



Le budget alloué à l'ensemble des 5.300 collèges publics en France est de 23 milliards d'euros.

Photo Jeff Pachoud/AFP

matique du taux d'encadrement des élèves. « *Seulement 4 collèges REP sur 10 font partie des 20 % d'établissements les mieux dotés* », relate France Stratégie. Une situation qui est moins défavorable dans les collèges REP +, créés en 2015.

Une très grande hétérogénéité existe aussi entre collèges d'une même catégorie, dans la même académie, voire dans la même commune. Par exemple, au sein des collèges hors éducation prioritaire situés dans une même commune urbaine, les 10 % les mieux dotés disposent de 3 postes pour 100 élèves de plus que les 10 % les moins dotés. Au sein des REP, cet écart

atteint plus de 6 postes entre collèges situés dans les communes urbaines. « *C'est d'ailleurs au sein des grandes agglomérations que l'on remarque le plus d'hétérogénéité* », analyse Clément Dherbécourt. Peut-être parce que ce sont les communes où les évolutions démographiques sont les plus dynamiques, donc les plus difficiles à anticiper.

Les grands établissements sous-dotés

Ces écarts s'expliquent aussi par la taille de l'établissement. Un collège de 500 à 600 élèves compte en moyenne pour 100 élèves, 1,5 enseignant de moins qu'un établisse-

ment comparable de 100 à 200 élèves. « *Pour cette raison, les territoires qui comportent de grands établissements, comme l'académie de Montpellier, apparaissent mécaniquement sous-dotés en postes par élève* », indique l'étude. Pour remédier à ces écarts, France Stratégie propose d'adapter plus régulièrement les moyens des collèges à leurs besoins. La loi de programmation de 2013 prévoit déjà le réajustement tous les quatre ans de la carte de l'éducation prioritaire. « *Le principe d'une visibilité pluriannuelle sur les moyens d'un établissement pourrait être étendu au-delà de l'éducation prioritaire* », conclut l'étude. ■